



Cette mode antithétique de création de bassines résulte de la stigmatisation des étangs par les écologistes. Compte tenu des besoins en eau, ils ont initié sans le savoir ni le reconnaître l'alternative, anti-écologique s'il en est, des bassines. Et ils sont désormais opposés à la prolifération de ces réserves artificielles. Les étangs étaient autofinancés par les propriétaires-usagers ; les bassines sont désormais créées avec recours aux financements publics. Les étangs utilisaient l'eau excédentaire gravitaire ; les bassines sont remplies par forages dans les nappes phréatiques, avec des pompes fonctionnant à l'électricité. Les étangs améliorent la biodiversité locale ; les bassines utilisent des milliers de tonnes de bâches pour éviter les pertes par infiltration. Le SDAGE et le CODERST très défavorables aux étangs, approuvent et valident les bassines... Cette comparaison simpliste ne prétend pas que les étangs n'auraient aucun impact (positif/négatif) sur l'environnement. Elle expose les incohérences qui ne semblent interpellé personne, qui résultent d'un changement radical dogmatique, sans avoir pris le temps de lancer des études scientifiques.

La politique de la gestion quantitative de l'eau « interdit » et « autorise » sans prospectives multifactorielles ni bon sens. L'environnement y perd; le contribuable aussi.

Nouveau feu vert pour

le stockage d'eau géant

Publié le 27/09/2017

Tandis que les opposants manifestaient, le conseil départemental de l'environnement a approuvé hier à une large majorité ce projet d'envergure.

C'était le dernier verrou administratif qui aurait pu faire obstacle à la **construction de 19 réserves d'eau géantes** le long du bassin de la Sèvre niortaise. Mais hier après-midi, le CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) réuni à la préfecture, a finalement voté **un avis favorable à ce projet de grande envergure**, par 17 voix contre 5. En mai, une enquête publique s'était déjà soldée par un avis favorable.

Lire aussi : Projets de 19 bassines, quatre clés pour comprendre

L'avis du CODERST est consultatif. Mais il est rarissime que le préfet, qui préside cette instance, ne s'y plie pas. Parmi les services de l'État qui siègent au sein du conseil figure l'Agence régionale de santé. Lors de l'enquête publique en février-mars, elle avait émis un avis défavorable : le bassin de la Sèvre niortaise assure les deux tiers de l'alimentation en eau potable dans le département, soulignait-elle. Hier, elle a maintenu sa position sans que cela y change quoi que ce soit.

Les CODERST de la Vienne et de Charente-Maritime avaient eux aussi à se prononcer, quatre des futures réserves d'eau étant implantées sur leur territoire. Ils l'ont fait les 22 et 25 septembre et dans les deux cas ont accordé leur feu vert. Ultime étape administrative attendue désormais : les trois préfets devront prendre un arrêté interdépartemental autorisant les travaux. Onze permis de construire ont par ailleurs été délivrés par les communes.

Que va faire la Région ?

Le revers subi hier n'arrête pas pour autant les opposants. La Région va-t-elle oui ou non accorder une aide financière au projet ? La question reste entière. « *Qu'en pensent nos élus régionaux ? Il serait temps que Nathalie Lanzi et Pascal Duforestel s'expriment* », déclare Joëlle Lallemand, présidente de l'Association de

protection, d'information et d'études de l'eau et de son environnement. Hier, Stéphane Trifiletti, élu régional écologiste en charge de l'éducation à l'environnement (majorité régionale), a tenté d'apporter une réponse aux manifestants : « *La Région mène une concertation sur l'eau et les arbitrages ne sont pas faits, les débats ne sont pas terminés. Mais les élus Europe Écologie Les Verts sont là, avec vous !* » Et Alain Rousset ?

nr.niort@nrco.fr

le chiffre

59 millions d'euros, c'est ce que coûte le projet de 19 réserves d'eau. En grande partie, il est financé par de l'argent public : à 70 %, les fonds proviennent de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Union européenne. Les agriculteurs qui bénéficieront de l'eau stockée financent les 30 % restant. C'est l'une des critiques émises par les opposants : l'argent de l'agence Loire-Bretagne provenant d'une taxe sur les factures d'eau, on fait payer par le consommateur ordinaire un outil économique à usage privé.

repères

Le CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) donne des avis sur les dossiers liés à l'environnement et aux risques sanitaires. Ses avis sont uniquement consultatifs mais en général sont suivis par le préfet, qui en assure la présidence. Y siègent 25 personnes.

- > Des représentants des services de l'État dont l'Agence régionale de santé.
- > Deux conseillers départementaux, Thierry Marolleau et Coralie Dénoues.
- > Trois maires, Patrice Pineau (Thouars), Philippe Albert (Vausseroux) et René Pacault (Saint-Symphorien).
- > Des représentants du milieu associatif (Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique, Deux-Sèvres Nature Environnement, UDAF), des milieux économiques (chambres consulaires) et des experts, notamment le directeur du service départemental d'incendie et de secours ou un médecin hospitalier.

Yves Revert

<https://www.lanouvellerepublique.fr/actu/nouveau-feu-vert-pour-le-stockage-d-eau-geant>